

**Nombre de membres
en exercice:** 10

Présents : 6

Votants: 10

Séance du 20 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 16 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard MAGNE
Sont présents: Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Olivianne BELKADI, Malika BEAUDET

Représentés: Bruno WIDENMANN par Gérard DOREMUS, Sonia PAGES par Gérard MAGNE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Laurence LUCOTTE

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-1-1 : Approbation participation frais piscine école de Livernon

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école primaire de Livernon a proposé à ses élèves une activité piscine durant l'année 2022-2023 et qu'il est demandé aux communes une participation. Cette participation s'élève à 19.30 € par élève, soit pour la commune, 9 enfants dont 2 en garde alternée.

$19.30 \times 7 = 135.10 \text{ €} + 9.25 \times 2 = 19.30 \text{ €}$

Total = 154.40 €

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés
- de participer comme demandé à hauteur de 154.40 € à l'activité piscine

Délibération 2024-1-2 : Adressage - Validation devis panneaux et numéros

VU les articles L. 2212-1, L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2023 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places de la commune d'Espédailac,

Le conseil municipal décide que la dénomination des rues et places publiques de la commune sera matérialisée par l'apposition, par les soins ou sous le contrôle de la municipalité et aux frais de la commune, de plaques et panneaux indicatifs.

Les numéros des maisons seront assortis et seront fournis à chaque habitant, charge à eux de les placer à l'entrée de leur maison de façon visible.

Après présentation de différents devis le choix du conseil s'est porté sur l'entreprise ALEC COLLECTIVITES qui a fait la meilleure proposition tarifaire et qualitative.

Le conseil municipal valide donc à l'unanimité des suffrages exprimés le devis de ALEC COLLECTIVITES d'un montant de 7863.21 € HT.

Procès-Verbal arrêté le : 27 Jan 2024

Secrétaire de Séance
Laurence LUCOTTE



Le Maire
Gérard MAGNE



Publication sur le site de la Mairie le : 3/04/2024